



Renseignement suite a placement sous controle judiciaire

Par **pepette70**, le **05/09/2016 à 18:45**

Bonjour, suite a une violence envers mon epouse sous l'emprise de l'alcool le juge ma place 3 mois sous controle judiciaire. Or apres relecture du document remis par la juge il est inscrit des faits dans la nuit du 29/08/2013 au 30/08/2016 il y a donc erreur dans la date qui est du 29/08/2016 au 30/08/2016 puis je faire annuler ce controle judiciaire? Mon epouse veut que je revienne au domicile conjugale.

Merci de vos reponse

Par **youris**, le **05/09/2016 à 20:05**

Bonjour,

Il s'agit d'une erreur de plume évidente qui ne rend pas nul votre jugement.

Salutations